

BUREAU ELARGI DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2012-2 Réunion du 6 juillet 2012 A SAINT COLOMBAN

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du diagnostic technique (qualité de l'eau)
- Restitution des commissions thématiques
- Présentation des prochaines étapes de la révision du SAGE
- Questions diverses



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu
13, rue du Port
44310 St-Philbert-de-GrandLieu
Tél : 02 40 78 09 17

Sur convocation du Président en date du 21 juin, le Bureau de la CLE s'est réuni le vendredi 6 juillet à 14h30 Salle des tilleuls à SAINT COLOMBAN.

Présents :

Représentants des élus :

C. NAUD (CG 44), J.P. RICHARD (maires 44, référent Commission Qualité de l'eau), B.GILBERT (maires 85), D.BILLON (SBVGL, référent Commission Assainissement)

Représentants des usagers :

Messieurs J.M. GILLIER (SNPN), M. COUDRIAU et C. DOUBLET (CA 44), C. JOLLET et C. CALVOT (CA85), R. GUILLAUD (FDC 44), P. NEVEUX (S. C. Buzay),

Représentants de l'Etat et organismes publics :

B. DESROBERT (DDTM 44), P BARBIER (DDTM 85)

Autres Présents : S. MARTIN, F. CHARRUAU (SBVGL), L. JOSEPH (SCE).

Excusés : G. ALLARD (CG 44), B. DENIAUD (CG 44), A. LEBOEUF (CG 85), J.P. MALLARD (maires 85), J.M. QUEMENER (DREAL) V. SCIERS (AELB)

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1-Présentation du diagnostic technique (qualité de l'eau),
- 2-Restitution des commissions thématiques,
- 3-Présentation des prochaines étapes de la révision du SAGE,
- 4-Questions diverses.

DEBAT

Relevé des Conclusions

1. Présentation du diagnostic technique

Laurent JOSEPH du Bureau d'études SCE (BE) présente à l'aide d'un diaporama le diagnostic technique. L'objectif de ce bilan est d'identifier les leviers permettant de répondre aux objectifs de qualité des eaux superficielles et souterraines. L'identification de ces leviers s'appuie sur deux composantes : la hiérarchisation des apports, les effets des pratiques et la sensibilité du milieu.

Les principales conclusions pour l'Azote :

-Le diagnostic ne peut être complet par manque de données existantes comme par exemple la part des apports atmosphériques, les divers processus biogéochimiques de transformation de l'azote dans le sol.

-le BV de l'Ognon est fortement impacté et sans amélioration des concentrations depuis 2000.

-les itinéraires techniques du maraichage se caractérisent par des apports en intrants azotés importants selon des modalités qui ne relèvent pas systématiquement de la méthode bilan. Une démarche « cahiers des charges/label » est évoqué par le BE, celle-ci permettrait de construire une cohérence économique et environnementale (utilisation des intrants, irrigation).

-Les itinéraires agricoles, en général, sont probablement non optimisés sur le territoire (gestion de la fertilisation, gestion de l'interculture...). Il est nécessaire de réfléchir à une stratégie d'accompagnement : identification d'une maîtrise d'ouvrage pour gérer les pollutions diffuses d'origines agricoles, ainsi que les axes de travail.

-Les causes des teneurs en nitrates dans l'Ognon ne sont pas uniquement à rechercher auprès de l'activité maraichère et agricole. En effet, l'amont de ce BV est fortement impacté.

Les principales conclusions pour le Phosphore :

-Les objectifs donnés par la Directive Cadre sur l'Eau concernant le phosphore pour l'atteinte du bon état sont de 0.2 mg P/L pour les eaux des cours d'eau et 0.03 mg P/L pour les eaux du lac. L'objectif lac est très ambitieux, il ne peut raisonnablement être envisagé que sur le long

terme.

-L'analyse des courbes de concentration en phosphore montre l'existence d'une composante diffuse encore trop importante.

-Dans l'attente de mesurer les flux de phosphore sur le bassin versant de Grand Lieu, le BE indique qu'il serait bon de mettre en place une dynamique de territoire sur :

-l'assainissement collectif (non rejet en période d'étiage, amélioration des stations défaillantes, fiabilisation de la collecte des eaux usées),

-l'assainissement non collectif (optimisation des dispositifs)

-l'assainissement industriel,

-les programmes d'actions avec l'activité agricole (aménagement et gestion des bords de champs...)

Les principales conclusions pour les matières organiques (MO) :

-Les sources de MO sont de plusieurs ordres : effluents de stations d'épuration et agricoles.

-Les facteurs de transferts sont multiples : l'érosion, le ruissellement, le drainage (favorable à l'exportation de la MO dissoute)

-Les principaux leviers présentés par le BE : renforcer la couverture des sols, planter des haies à proximités des zones humides, améliorer le fonctionnement des stations d'épuration, augmenter la capacité d'auto-épuration du milieu (rivière) en jouant sur la diminution du taux d'étagement.

Les principales conclusions pour les produits phytosanitaires

-On observe une baisse des substances dans les eaux. La qualité des eaux de l'Ognon est non conforme aux objectifs actuels du SAGE.

-Le manque d'information sur les molécules utilisées et leur quantité ne permet pas de cibler de manière pertinente les leviers à activer selon les usages et les secteurs. Ces données seront prochainement fournies par la Cellule Régionale (CREPEPP).

Ce diagnostic technique sera présenté aux commissions afin de le croiser avec les différents leviers déjà ciblés.

2. Restitution des travaux des commissions techniques

Pour mémoire, les commissions thématiques se sont réunies deux fois au premier semestre 2012.

Seule la commission qualité ne s'est réunie qu'une seule fois. A noter que des réunions complémentaires avec la profession agricole ont été programmées (3 pour la polyculture-élevage et une pour le maraîchage). Peu d'agriculteurs se sont déplacés pour ces quatre réunions.

Mr NEVEUX fait part des différences d'interprétation entre les DDTM 44 et 85 sur deux sujets principalement : le non rejet en période d'étiage et l'inventaire des cours d'eau.

Chaque commission avait pour but de définir la stratégie du futur SAGE.

Mr CHARRUAU présente pour chaque commission les premières conclusions, il s'appuie sur les tableaux de synthèse (annexés au compte rendu) :

La commission assainissement :

L'enjeu n'est pas modifié.

Les objectifs se calent sur ceux du SDAGE Loire Bretagne.

La réglementation évolue : aujourd'hui, il est nécessaire d'identifier les zones à enjeux (environnementales, et sanitaires) pour l'assainissement non collectif.

La commission se pose la question de l'acceptabilité du milieu récepteur : quels critères et moyens retenir ?

La commission zones humides

L'enjeu est modifié : apparaissent les notions de connaissance et de valorisation des zones humides.

Les objectifs se calent sur ceux du SDAGE Loire Bretagne.

Poursuivre La mobilisation du monde agricole dans le cadre de la révision du SAGE

Le Président propose qu'une réunion de « calage » soit programmée à la rentrée entre les services de l'Etat, et la cellule d'animation.

Il est demandé de ne pas écarter les ZHIEP et les ZSGE dans le cadre de la hiérarchisation des zh sur le bv. La valorisation des zh est importante et la mise en place des MAET est probablement une mesure à retenir malgré les difficultés à les mettre en place.

La commission gestion quantitative

Le futur SAGE devrait aborder la gestion quantitative en période de crue. En effet, il est souhaité par la commission que les élus soient sensibilisés aux risques d'inondation.

L'eau potable n'a pas été retenue comme enjeu sur le bassin versant car les plans départementaux pour l'alimentation en eau potable ne ciblent pas actuellement le bassin versant de Grand Lieu. Une approche « eau potable » pourra être engagée dans six ans lors de la prochaine révision.

La commission hydromorphologie

L'enjeu n'est pas modifié.

Les objectifs se calent sur ceux du SDAGE Loire Bretagne.

La commission souhaite des informations complémentaires sur les objectifs de préserver les têtes de bassin versant et d'améliorer la continuité des cours d'eau (taux d'étagement).

3. Prochaines étapes de la révision du SAGE

Les commissions se réuniront fin septembre pour finaliser la stratégie et intégrer le diagnostic technique du bureau d'études SCE.

Le Bureau de la CLE et la CLE seront programmés pour la première quinzaine d'octobre.

La rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) débutera courant octobre.

Le Président clôt la réunion à 16h45.

Les Schémas départementaux seront annexés au SAGE.

Des intervenants extérieurs (expert, SAGE voisins) seront invités à la commission thématique.

Le Bureau valide cette proposition d'agenda.